VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS

- Séance du Jeudi 31 Janvier 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

19/003/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Avenant n°2 à la convention de délégation de service public n°18/0438 relative à l'animation et à la gestion de la Maison Pour Tous Les Camoins.

19-33443-DASA

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'avenant N°2 à la convention de délégation de service public N°18/0438 relative à l'animation et à la gestion de la Maison Pour Tous Les Camoins sise 1, chemin des Mines – 13011 Marseille.

Par délibération n°18/0180/ECSS du 9 avril 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature, avec l'association Institut de Formation d'Animation et de Conseil, d'une convention de délégation de service public pour l'animation et la gestion de la Maison Pour Tous (MPT) Les Camoins, sise 1, chemin des Mines 13011 Marseille.

Afin de répondre aux besoins des usagers, la Ville de Marseille souhaite étendre les locaux de cette MPT par l'ajout d'une surface de 172,92 m², à savoir :

- une salle d'activités de 135,30 m²,
- une tisanière de 8,10 m²,
- des sanitaires de 10,57 m²,
- un local technique de 13,84 m²,
- un local de rangement de 5,11 m².

Cette extension porte la surface totale d'exploitation de cette MPT de 810 m² à

L'avenant ci-annexé, dont la signature est soumise à notre approbation, a pour objet de modifier en ce sens l'annexe n°6 (fiche de présentation de la MPT et de sa zone de vie sociale) de la convention de délégation de service public de cette MPT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES VU LA DELIBERATION N°18/0180/ECSS DU 9 AVRIL 2018 VU LA CONVENTION N°18/0438 OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°2 à la convention n°18/0438 relative à l'animation et à la gestion de la Maison Pour Tous Les Camoins sise 1, chemin des Mines 13011 Marseille. Cet avenant a pour objet de modifier la surface des locaux mis à disposition du délégataire, dans l'annexe n°6 (fiche de présentation de la MPT et de sa zone de vie sociale) de cette convention de délégation de service public.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

982,92 m².

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts Julien RAVIER

Enrôlé au CA du 31 Janvier 2019